



CHARTE ACHATS RESPONSABLES ET DURABLES

Chers Fournisseurs,

SAB Industries est une entreprise industrielle au rayonnement international, reconnue par ses clients pour son savoir-faire, sa fiabilité, ainsi que son dynamisme. SAB investit massivement dans des moyens de production toujours plus performants et innovants à tous niveaux, afin de satisfaire pleinement nos clients. Depuis toujours, SAB fonde son activité industrielle sur les compétences, sur l'implication de son personnel **ainsi que sur le support de ses fournisseurs.**

Notre organisation actuelle répond aux normes les plus strictes dans nos domaines d'expertises techniques ; telles que l'ISO 9001, l'IATF 16949, l'EN 9100 ou bien encore l'ISO 14001 et ISO 45001. Toutes nos méthodes de travail se sont construites de manière cohérente et réfléchie durant toutes ces années passées, **aux côtés de nos fournisseurs.**

Véritable interface entre SAB Industries et ses fournisseurs, le service achats collabore étroitement avec l'ensemble des services de SAB, afin de viser l'excellence de la **Relation Fournisseur.**

Ainsi, notre présente charte d'**Achats Responsables et Durables** a pour objet de clarifier nos attentes sur la responsabilité sociétale des entreprises à l'égard de nos partenaires et fournisseurs et de préciser les engagements qui sont les nôtres tout au long de la chaîne de nos achats et approvisionnements.

SERVICE ACHATS - SAB INDUSTRIES





I. Le respect des principes sociaux

✓ Droits de l'Homme

Le Fournisseur s'engage à respecter les Droits de l'Homme reconnus à l'échelle internationale dans tous les pays où il exerce ses activités, même dans les zones où ces droits sont encore fragiles. Il s'efforce de prévenir toute complicité dans la violation des droits humains fondamentaux. De plus, le Fournisseur affirme sa responsabilité en matière de respect des Droits de l'Homme et s'engage à promouvoir le respect de ces droits à tous les niveaux de sa chaîne d'approvisionnement.

✓ Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire

✓ Abolition effective du travail des enfants

✓ Élimination de la discrimination en matière d'emploi (et recrutement) et d'exercice d'une profession

Le Fournisseur s'engage à respecter les droits fondamentaux des travailleurs en éliminant toute forme de travail forcé, obligatoire ou d'esclavage, conformément aux conventions de l'OIT N°29 et N°105 (Conventions de l'Organisation Internationale du Travail).

Il s'interdit également d'employer des enfants, en accord avec les conventions de l'OIT N°138 et N°182, et de discriminer en matière d'emploi et de recrutement, en se conformant à la convention de l'OIT N°111.

✓ Rémunération

✓ Durée du travail

En matière de rémunération, le Fournisseur garantit que les salaires respectent le minimum légal et professionnel, et reconnaît le principe d'égalité de rémunération entre hommes et femmes selon la convention de l'OIT N°100. Il s'engage à respecter la durée légale du travail et à accorder des temps de repos conformes à la législation nationale ou aux conventions collectives.

✓ Respect de la santé et de la sécurité du travail

La santé et la sécurité au travail sont une priorité, avec pour objectif zéro accident. Le Fournisseur doit mettre en place des politiques efficaces de prévention des risques, impliquant tous les acteurs, y compris les partenaires sociaux, comme le prévoit la convention de l'OIT N°155.

II. La protection de l'environnement

✓ Système de gestion de la qualité environnementale

Le Fournisseur s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion et d'amélioration constante de ses installations industrielles avec le souci de la préservation de l'environnement : réduction de ses consommations d'énergie, mise en place d'énergies renouvelables, gestion de l'eau, gestion et réduction des déchets, réutilisation et recyclage, décarbonation, qualité de l'air etc. Pour cela, il met en œuvre les systèmes nécessaires ainsi que les contrôles par des mesures permanentes et fiables.

III. Le respect des principes éthiques

✓ Substances et matériaux interdits





Les fournitures, produits ou pièces achetés au Fournisseur par SAB Industries, qu'ils soient standards ou bien spécifiquement développés par le Fournisseur pour le compte de SAB Industries, doivent respecter les législations ou réglementations applicables dans le pays de fabrication mais aussi dans les zones/pays de commercialisation ou d'utilisation (Union Européenne, etc.) en terme d'interdiction, de restriction d'usage ou de traçabilité des substances préoccupantes visant la protection de la santé ou de l'environnement.

✓ **Lutte contre le recours à des minerais issus de zones de conflits**

SAB Industries entend exercer son devoir de vigilance et participer à la mise en place d'un approvisionnement responsable. La politique de SAB Industries est d'établir avec les fournisseurs toute la transparence sur l'origine des minerais utilisés en particulier ceux issus de zones de conflits (dont le tungstène, le tantalum, l'étain et l'or).

✓ **Loyauté des pratiques**

Le Fournisseur s'engage à respecter toutes les lois applicables en matière de corruption, notamment le « U.K. Bribery Act », que ce soit pour lui-même et pour ses sous-traitants ou tiers afin qu'ils ne pratiquent aucune forme de corruption commerciale, ou, directement ou indirectement ne fournissent ou ne proposent de fournir tout bien de valeur à/ou pour le bénéfice de tout employé d'une autorité gouvernementale, ou d'une entité détenue ou contrôlée ou affiliée à des autorités gouvernementales pour obtenir ou conserver tout contrat, toute opportunité commerciale ou tout autre avantage commercial, ou pour influencer tout acte ou décision de cette personne en sa qualité de fonctionnaire.

Le Fournisseur s'engage à connaître et à respecter toute règle applicable en matière de concurrence, et à ne mettre en œuvre aucune pratique anticoncurrentielle. Le Fournisseur doit déterminer de manière autonome son comportement et sa politique commerciale sur le marché, afin de maintenir une concurrence saine entre tous les acteurs.

Le Fournisseur veille à ce que ses salariés évitent toute situation de conflit entre les intérêts de leur entreprise et leurs intérêts personnels ou ceux de leurs proches.

Le Fournisseur s'engage à répondre avec transparence et sincérité aux demandes d'information de SAB Industries, que ce soit des données financières ou extra financières.

Le Fournisseur garantit la confidentialité des échanges avec SAB Industries et la protection des informations communiquées par SAB Industries.

Le Fournisseur s'engage à lutter efficacement contre la contrefaçon jusque dans sa chaîne d'approvisionnement et à respecter la propriété intellectuelle.

✓ **Respect du bien-être animal**

Dans le cadre de son approvisionnement, le Fournisseur s'engage à respecter et à faire respecter par ses propres fournisseurs les cinq libertés formalisées par la World Organization for Animal Health (OIE) concernant le bien-être animal.

✓ **Respect de la légalité**

Le Fournisseur se conforme dans tous les domaines aux lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il exerce une activité.

✓ **Conservation et utilisation des données à caractère personnel**

Le Fournisseur s'engage à respecter les réglementations en vigueur concernant la collecte et l'utilisation des données à caractère personnel. Aucune utilisation et aucun traitement autres que ceux prévus dans les contrats ne pourront être mis en œuvre par les fournisseurs.





IV. La maîtrise de la sous-traitance

✓ Relations du Fournisseur vis à vis de ses propres fournisseurs

SAB Industries demande à ses fournisseurs d'accompagner le déploiement des principes ci-dessus tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le Fournisseur s'engage donc à sensibiliser ses propres fournisseurs sur les enjeux « Responsabilité sociétale des entreprises » et à mettre en place une politique d'achats responsables respectant ces principes. Il met en œuvre toutes les mesures de diligence raisonnable vis-à-vis de sa propre chaîne de sous-traitance.

V. Engagements du Fournisseur

Le Fournisseur reconnaît avoir pris connaissance du texte ci-dessus et s'engage à l'appliquer dans l'ensemble de son entreprise/groupe. Le Fournisseur accepte formellement de répondre à des questionnaires d'évaluation. Si SAB le juge nécessaire, il accepte de se soumettre à des audits sur ses différents sites ou ceux de ses filiales effectuées par SAB Industries ou par un tiers mandaté par SAB Industries à cette fin.

Raison Sociale :

Nom - Prénom :

Fonction :

Email :

Date :

Je m'engage à respecter les exigences de responsabilité sociale et environnementale de SAB Industries.

Signature :

